

Enchères / Baie-Mahault / Convenance

ÉCRIT PAR LECOURRIERDEGAUDELOUPE.COM / AJL@LCG.GP

9 mai 2025



Annonce n°2025/05/04

Doss n° 20252386-LRM/ KL

AVIS DE VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

En l'audience du JUGE DE L'EXÉCUTION du TRIBUNAL JUDICIAIRE de
POINTE-À-PITRE, Nouveau Palais de Justice 16 rue Dugommier 97110

POINTE-À-PITRE aura lieu une adjudication sur surenchère LE JEUDI 26 JUIN 2025 à 10H00

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur des immeubles dont la désignation suit :

DESCRIPTION :

Les biens et droits immobiliers situés sur la commune de **BAIE MAHAULT** (97122) consistant en une parcelle sise au lieudit 16 Résidence Convenance et cadastrée sous les relations suivantes :

SECTION / NUMERO / LIEUDIT / CONTENANCE

BI / 246 / Résidence Convenance / 09a 04ca

BI / 239 / Résidence Convenance / 13a 05ca

BI / 251 / Résidence Convenance / 00a 36ca

BI / 252 / Résidence Convenance / 06a 04ca

Et les 1/20ème des voies internes du lotissement cadastrées BI n°239, BI n°251 et BI n°252.

Il s'agit d'une maison de plain-pied composée de 3 chambres, 2 salles d'eau, séjour, cuisine, terrasse, jardin, cabanon, WC. Le tout pour une superficie approximative de 124,48m².

Le bien est occupé par les propriétaires.

CONDITIONS DE LA VENTE :

Tout intéressé peut prendre communication du cahier des conditions de vente au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire 16 rue DUGOMMIER POINTE-À-PITRE, Palais de justice ou au cabinet de la SELAS SCP MORTON & ASSOCIES sur rendez-vous pris au 05 90 82 32 45.

Les enchères doivent être portées par ministère d'avocat inscrit au Barreau de Guadeloupe, Saint-Martin & Saint-Barthélemy.

Une seule visite des lieux sera organisée.

La vente aura lieu le JEUDI 26 JUIN 2025 en un seul lot sur la mise à prix de :

CENT SOIXANTE-CINQ MILLE EUROS (165 000 €)

Frais en sus.

Fait à POINTE-À-PITRE, le 6 mai 2025

Signé : La SELAS SERVICES CONSEILS PLAIDOIRIES MORTON & ASSOCIES représentée par Maître Louis-Raphaël MORTON